

INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES POUR L'ANNEE 2023 AU TITRE DES DONNEES 2022.

La FADV obtient 99/100 au calcul de l'index égalité Femmes-Hommes.

La loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel introduit le calcul de l'index égalité Femmes-Hommes.

L'Index de l'égalité professionnelle permet de comparer la situation des femmes et des hommes au sein d'une même entreprise. Noté sur 100 points, il se calcule à partir divers indicateurs :

Indicateur	score obtenu
Indicateur relatif à l'écart de rémunération	39/40
Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles	35/35
Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congés maternité	15/15
Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	10/10
Niveau de résultat global	99/100